

Concours Designer – Règlements

Début du concours : 8 septembre 2022 à 0h00

Fin du concours : 18 novembre 2022 à 23h59

COMMENT PARTICIPER

1. Aucun achat requis.
2. Vous pouvez participer au concours en vous inscrivant en ligne au <https://www.espaceplomberium.com/inscription-concours-designer> du 8 septembre 2022 à 00h00 jusqu'au 18 novembre 2022 à 23h59 (heure de l'Est). Pour être admissible au concours, vous devez inscrire tous les renseignements nécessaires dans le formulaire d'inscription. Il est obligatoire d'y inscrire une adresse courriel valide. Dans ce même formulaire, vous devez soumettre un plan 3D de la suite de Saint-Jérôme comprenant obligatoirement un ou des produits American Standard, Grohe et DXV. Votre plan peut inclure une seule marque ou les trois marques mentionnées précédemment.

Participation

Les adresses courriel non valides annuleront les participations supplémentaires. Les participations frauduleuses ne sont pas tolérées et seront déclarées non valides. Toutes les inscriptions qui sont incomplètes, envoyées par des moyens illicites ou qui ne respectent pas les règlements du concours seront déclarées nulles.

Conditions d'admissibilité

1. Ce concours s'adresse à tous les designers d'intérieur du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence à la date du tirage.
2. Les deux gagnants devront avoir un passeport vaccinal (deux doses de vaccin contre la COVID-19) et un passeport de voyage valide.
3. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
4. Seul le designer inscrit pourra recevoir le prix (non transférable) et est responsable de sa participation.
5. Le prix n'est pas monnayable ni échangeable.

Prix

- 1- Le gagnant se verra offrir un séjour de 4 jours/3 nuits à New York accompagnés de la personne de son choix ainsi que des membres de l'équipe LIXIL et ESPACE PLOMBERIUM au printemps 2023*.

Pour chaque gagnant, le voyage inclut :

- Le vol pour 2 personnes
- La visite VIP des nouvelles salles d'exposition LIXIL
- 3 nuitées à l'hôtel en occupation double
- Plusieurs activités et les repas.

*La date du voyage sera déterminée une fois les gagnants sélectionnés. Cette date ne pourra pas être déplacée une fois celle-ci établie.

Le gagnant est responsable de se rendre disponibles pour le voyage une fois la date établie avec lui.

- 2- Le design gagnant sera recréé dans notre boutiques de Saint-Jérôme ! Vous travaillerez en étroite collaboration avec ESPACE PLOMBERIUM pour réaliser le projet.

Une mention de votre expertise et entreprise sera affichée dans la suite que vous avez conçue et votre projet apparaîtra aussi dans un publireportage à travers les réseaux sociaux d'ESPACE PLOMBERIUM et bien plus.

Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être cédé ni transféré en totalité ou en partie et est non remboursable. Les probabilités de gagner varient selon le nombre de participations et la qualité du plan.

Conditions générales et exclusions

- Si, pour quelque raison que ce soit, la personne gagnante n'entre pas en contact avec ESPACE PLOMBERIUM pour réclamer son prix et participer aux travaux de rénovation du plan gagnant avant le vendredi 9 décembre 2022 à 23h59 (heure de l'Est), un autre gagnant sera choisi.

La valeur totale du prix est d'approximativement de 2500\$ par voyage pour deux personnes.

ESPACE PLOMBERIUM se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur égale dans le cas où il ne lui est pas possible d'offrir le prix tel qu'indiqué.

Le prix peut différer légèrement de celui présenté dans la documentation promotionnelle. Tous les frais imprévus non mentionnés de façon précise sont la responsabilité du gagnant.

Sélection du gagnant

6. Le concours se déroule du 8 septembre 2022 à 00h00 jusqu'au 18 novembre 2022 à 23h59 (heure de l'Est). La personne gagnante sera sélectionnée par rapport à son plan

remis parmi toutes les inscriptions reçues avant la date limite de participation. Le jury composé d'ESPACE PLOMBERIUM, LIXIL et Camille Charland Perez auront une grille d'évaluation préétablie pour choisir le gagnant. ESPACE PLOMBERIUM avisera la personne gagnante au moyen du courriel fourni par celle-ci le 30 novembre 2022 à 12h00. Le gagnant sera sélectionné au 3091, Jarry Est, Bureau 100 à Montréal.

7. Pour être déclaré(e) gagnant(e), le ou la participant(e) doit :
 - a. Répondre au courriel l'informant qu'il ou elle est la personne gagnante (designer@deschenes.ca) ou appeler au 514 374-3607 X 3368 dans un délai de 9 jours (216 heures) ;
 - b. Répondre correctement sans aide, dans un délai donné, à une question subsidiaire; et
 - c. Signer une déclaration stipulant qu'il ou elle : a lu, a compris et se conforme aux règlements du concours;
 - d. Renonce à toute prétention/revendication et à tout droit à l'égard d'ESPACE PLOMBERIUM, des organisateurs du concours et les membres de leur famille ainsi que des sociétés affiliées; et
 - e. Autorise ESPACE PLOMBERIUM à utiliser son nom, sa photo, son image, sa déclaration relative au prix, son lieu de résidence et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
8. Si la personne gagnante ne respecte pas les exigences mentionnées dans le paragraphe 9, le prix sera automatiquement remis à un nouveau gagnant sélectionné par le même jury.
9. Les probabilités de gagner varient selon le nombre de participations. Acceptation de l'utilisation et de la divulgation de renseignements personnels.
10. En participant au concours, les participants consentent à ce qu'ESPACE PLOMBERIUM recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels fournis sur les formulaires d'inscription pour l'administration de ce concours et des renseignements non personnels afin de créer des publications sur diverses plateformes.
11. Les participants seront automatiquement inscrits aux courriels promotionnels et à l'infolettre d'ESPACE PLOMBERIUM tout en ayant la possibilité de se désinscrire lors de la réception de ceux-ci. Les participants consentent à ce qu'ESPACE PLOMBERIUM recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels fournis (y compris leur adresse courriel) dans le but d'envoyer des courriels promotionnels et des infolettres. Clause de dénégaration de responsabilité.
12. Peu importe les circonstances, ESPACE PLOMBERIUM et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables envers les participants ou toute autre personne pour :
 - toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, délai dans le fonctionnement ou la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction des bulletins de participation, ou leur accès non autorisé ou leur modification, et ce, peu importe la cause;
 - l'omission, peu importe la raison, de l'envoi du courriel annonçant le ou la participant qu'il ou elle est gagnant(e);
 - tout changement dans les adresses courriel ou dans les attributions d'adresses courriel après que les bulletins de participation du concours aient été envoyés;
 - une erreur ou défaillance technique d'un ordinateur, d'Internet ou d'un téléphone, peu importe la cause; ou
 - toute perte de jouissance, perte de production, perte de profits (prévus ou non), la perte de marchés, des pertes économiques, spéciales, indirectes ou consécutives

de perte ou de dommage ou de dommages-intérêts punitifs, que ce soit contractuel, délictuel, ou sous toute autre théorie ou de droit ou d'équité, en lien avec le concours ou le prix du concours ou l'envoi des bulletins de participation ou la participation au concours ou l'utilisation du site web

www.espaceplomberium.com/ (y compris le téléchargement de tout matériel provenant de ce site web), et ce, indépendamment de toute

- négligence de la part d'ESPACE PLOMBERIUM ou de toute personne sous sa responsabilité même si ESPACE PLOMBERIUM a peut-être été avisée de la possibilité d'une telle perte ou du dommage.

Autres points

13. Si, pour quelque raison que ce soit, à la seule discrétion d'ESPACE PLOMBERIUM, le concours ne peut pas être tenu tel qu'il avait été prévu à l'origine ou qu'un facteur quel qu'il soit, tel qu'un virus ou un bogue informatique, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou une autre cause indépendante de leur volonté, en compromet l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite en bonne et due forme, ESPACE PLOMBERIUM se réserve le droit, de disqualifier le ou la participante(e) responsable de cette faute et ainsi annuler, mettre fin, modifier ou suspendre le concours.
14. MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE D'ENDOMMAGER LE SITE WEB DU CONCOURS OU D'ENTRAVER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE INFRACTION AU DROIT PÉNAL OU AU DROIT CIVIL; ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, ESPACE PLOMBERIUM SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER LES DOMMAGES ET INTÉRÊTS AUTORISÉS PAR LA LOI.
15. Le retour du courriel d'avis de prix comme étant non livrable peut entraîner la disqualification du participant ou de la participante et un autre gagnant pourrait être choisi.
16. Les décisions des juges du concours relativement au concours sont finales et lient tous les participants.
17. La participation au concours signifie l'acceptation des règlements du concours.
18. ESPACE PLOMBERIUM se réserve le droit de publier le nom, la photo, l'image, le lieu de pratique du designer et/ou la voix de la personne gagnante à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
19. Les présents règlements constituent les règlements officiels du concours. Le concours est non valide là où la loi l'interdit. Ce concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Si une disposition de ces règlements est trouvée invalide par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront en vigueur.
20. Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Protection des renseignements personnels

Dans le cadre du présent Concours, l'Organisateur demande des renseignements personnels aux participants dans le seul but de déterminer le Gagnant. Les renseignements personnels seront uniquement conservés pendant la période nécessaires ou utiles pour les fins déterminées du Concours ou selon les exigences de la loi. Sachez que l'Organisateur ne vendra en aucun cas de l'information ou des renseignements personnels à qui que ce soit, pas plus qu'il ne transmettra de tels renseignements à des organisations, incluant ses sociétés affiliées.